Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260217-2026_1_08-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_1_08

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Stéphanie SIMON, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Roméo AUNAY, Céline PETETIN, Franck WALLON et James TESSON.
Absentes et excusées :

- Jennifer NOU pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON
- Daphné HERMÈS pouvoir à Annick JAFFRES

Secrétaire de séance : Patrice DENIEL

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 18 février 2026

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Vote contre	Abstention
17	15	2	17	0	0

Objet :
MARCHE DE MAITIRSE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA VC8, ROUTE DE KERANHOAT

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 18 novembre 2025, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer l'étude pour le réaménagement de la route de Keranhoat. Une consultation suivant la procédure adaptée ouverte a été lancée le 8 janvier 2026 pour confier la maitrise d'œuvre de ce projet à un prestataire. La date limite de remise des offres était fixée au 29 janvier 2026 à 12 heures.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de consultation, il est proposé d'attribuer le marché aux soumissionnaires : AGPU Paysage & Urbanisme et IGN CONCEPT pour un montant de 35 500 € HT soit 42 600,00 € TTC.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2025-007-050 du conseil municipal actant le lancement du projet de réhabilitation de la VC8, Route de Keranhoat ;
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2026.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Article 1 : **Décide d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la VC8, route de Keranhoat à AGPU Paysage & Urbanisme et IGN CONCEPT pour un montant de 35 500 € HT soit 42 600,00 € TTC.**

Article 2 : **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Patrice DENIEL